

du 28 février 1970

LE DIRECTOIRE,

- VU la proclamation du 10 Décembre 1969;
- VU le décret n°69-319/D/SGG du 12 Décembre 1969, portant création du Directoire;
- VU l'ordonnance n°69-53/D du 26 Décembre 1969, portant Charte du Directoire;
- VU le décret n°234/PR/SGG du 16 AOUT 1968, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret n°69-142/PR-SGG du 19 Juin 1969 qui l'a modifié;
- VU le décret n°69-327/D/SGG du 18 Décembre 1969, portant répartition des Départements Ministériels entre les Membres du Directoire;
- VU l'ordonnance n°69-54/D/MEF-DB du 31 Décembre 1969, portant Loi de Douzièmes Provisoires;
- SUR proposition du Membre du Directoire, chargé du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Le Conseil du Directoire entendu;

O R D O N N E

ARTICLE 1er.-L'article 6 de l'ordonnance n°69-54/D/MEF-DB du 31 Décembre 1969 portant Loi de Douzièmes Provisoires est complété comme suit :
 "Toutefois, les excédents constatés à ce titre ne donneront pas lieu à remboursement. Ils seront imputés en priorité à des cotes arriérées ou portés au crédit du contribuable pour les cotes à venir".

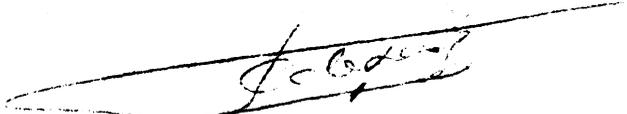
ARTICLE 2.- Les douzièmes provisoires ouverts par ordonnance n°69-54/D/MEF-DB du 31 Décembre 1969 au titre du Budget National de Fonctionnement Gestion 1970 sont modifiés en ce qui concerne les chapitres 205-01 - 205-02 - 205-03 - 205-04 - 208-03 - 208-04 - 208-15 - 208-21 - 208-22 - 208-23 - 209-08 - 212-05 - 212-15 - 214-04 - 214-22 - 215-12 - 216-02 - 301-01 - 401-01 - 401-02 - 501-01 - 501-02 - 701-01 conformément aux tableaux annexés, à la présente ordonnance.

ARTICLE 3.-Ces modifications portent de DEUX MILLIARDS CENT TREIZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE DIX MILLE (2 113 670 000) francs à DEUX MILLIARDS DEUX CENT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE (2.200 495 000 francs CFA) le montant des douzièmes provisoires ouverts pour le premier trimestre 1970.

ARTICLE 4.-La présente ordonnance sera exécutée comme Loi d'Etat./.-

par le Directoire,

Fait à Cotonou, le 28 Février 1970


 Lieutenant-Colonel
 Paul-Emile de SOUZA

Lieutenant-Colonel
 Benoît Koffi SINZOGAN


 Lieutenant-Colonel
 Tropa Maurice KOUANDETE

AMPLIATIONS :

JORD.....1	Trésor.....IO			
PR.....5	Direct. Impôts....IO			
Ministères.....IO	I.G.F..... 2	CES	2	DEP
SGG..... 5	IAA..... 2	DN	1	DGAJL
DB......6	Cour Suprême..... 2	DCCT	1	Dtion Stat. 2
DC......4	Mtère. Justice.... 2	Gde Chanc. ..	1	
CF......2				

NOMENCLATURE BUDGETAIRE	DOUZIEMES		NOUVELLES
	PROVISOIRES		DOTATIONS
	OUVERTS		
	POUR LE 1er	CREDITS	
	TRIMESTRE	COMPLEMEN-	
	1970	TAIRES	
SECTION 205			
DEFENSE NATIONALE			
CHAPITRE 205-01			
FORCES ARMEES, ETAT MAJOR ET COMPAGNIE DES PIONNIERS (Personnel)			
Art. 1 - Eléments permanents de rémunération.....	75 179	-	75 179
2 - Indemnités et frais d'entretien du personnel en stage.....	2 585	-	2 585
3 - Frais de tournées (Personnel AT).....	125	-	125
4 - Entretien des enfants de Troupe.....	188	-	188
5 - Indemnités déplacement définitif et frais de mission à l'Extérieur.....	1 000	1 000	2 000
6 - Frais d'hospitalisation, soins médicaux.....	1 500	-	1 500
7 - Personnel Occasionnel.....	1 536	-	1 536
TOTAL DU CHAPITRE 205-01.....	82 113	1 000	83 113
CHAPITRE 205-02			
FORCES ARMEES, ETAT MAJOR ET COMPAGNIE DES PIONNIERS (Matériel)			
Art. 1 - Frais de bureau et fonctionnement.....	4 240	-	4 240
2 - Habillement et campement.....	4 100	3 000	7 100
3 - Entretien et renouvellement du mobilier.....	250	-	250
4 - Entretien et location des bâtiments.....	1 088	1 000	2 088
5 - Armement, munitions, radio et équipement.....	500	-	500
6 - Service de Santé.....	1 400	-	1 400
7 - Frais de transport.....	6 250	-	6 250
8 - Entretien et fonctionnement de l'Escadron Militaire.....	7 850	-	7 850
9 - Fonctionnement et entretien des engins du génie.....	869	150	1 019
10 - Achat de véhicules et entretien parc automobile.....	4 250	4 300	8 550
11 - Logement du personnel de l'Assistance Technique.....	1 750	-	1 750
12 - Maintien de l'Ordre.....	175	-	175
13 - Instruction et formations des Parachutistes de la Troupe des Cadres Sports.....	838	-	838
14 - Retour à la Terre.....	3 938	-	3 938
TOTAL DU CHAPITRE 205-02.....	37 498	8 450	45 948

NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Douzièmes Provisoires ouverts pour le 1er trimestre 1 9 7 0	CREDITS COMPLE- MENTAI- RES	Nouvelles Dotations
.....			
CHAPITRE 208-03			
INSPECTION ACADEMIQUE DIRECTION GENERALE DE			
L'ENSEIGNEMENT (Personnel)			
ART.1.- Eléments permanents de rémunération	5 076	-	5 076
2.- Indtés éventuelles diverses	-	2 125	2 125
3.- Personnel occasionnel (Bureau des Exa- mens)	-	39	39
TOTAL DU CHAPITRE 208-03	5 076	2 164	7 240
CHAPITRE 208-04			
INSPECTION ACADEMIQUE DIRECTION GENERALE DE			
L'ENSEIGNEMENT (Matériel)			
ART.1.-Frais de bureau et fonctionnement. . .	116	-	116
2.-Frais d'examen et matériel technique. . .	612	3 500	4 112
3.-Frais de transport et de réparation véhiculés	161	50	211
TOTAL DU CHAPITRE 208-04	889	3 550	4 439
CHAPITRE 208-15			
LYCEE HOUFFON (Personnel)			
ART.1.-Eléments permanents de rémunération . .	2 823	-	2 823
2.-Indtés d'heures supplémentaires.	4	121	125
TOTAL DU CHAPITRE 208-15	2 827	121	2 948
CHAPITRE 208-21			
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (Pers.)			
ART.1.- Eléments permanents de rémunération	308	2 057	2 365
TOTAL DU CHAPITRE 208-21	308	2 057	2 365
CHAPITRE 208-22			
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (Mat.)			
ART.1.-Frais de bureau et fonctionnement	46	100	146
2.-Frais de transport et réparation véhicul. . .	26	150	176
TOTAL DU CHAPITRE 208-22	72	250	322
CHAPITRE 208-23			
LYCEE ET COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COU-			
LIBALY (Personnel)			
ART.1.-Eléments permanents de rémunération. .	12 123	-	12 123
2.-Indtés d'heures supplémentaires	1 000	2 541	3 541
TOTAL DU CHAPITRE 208-23	13 123	2 541	15 664

EN MILLIERS DE FRANCS CFA.

NOMENCLATURE	BUDGETAIRE	DOUZIEMES PROVISOIRES OUVERTS AU TITRE DU I° TRIMESTRE 1970	CREDITS COMPLEMENTAI- RES	NOUVELLES DOTATIONS
<u>CHAPITRE 212-05</u>				
<u>SERVICE DE L'HYDRAULIQUE (Personnel)</u>				
Art.I-Eléments permanents de rémun....		4 451	-	4 451
2-Indtés.éventuelles diverses.....		174	-	174
3-Personnel Occasionnel.....		143	673	816
TOTAL DU CHAPITRE 212-05.....		4 768	673	5 441
<u>CHAPITRE 212-15</u>				
<u>DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES (Pers)</u>				
Art.I-Eléments permanents de rémun....		1 538	-	1 538
2-Indtés. éventuelles diverses.....		445	-	445
3-Personnel occasionnel.....		-	450	450
TOTAL DU CHAPITRE 212-15.....		1 983	450	2 433

NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Douzièmes Provisoires ouverts au titre du 1er trimestre 1970	CREDITS Complé- mentai- res -	Nouvelles dotations
<u>CHAPITRE 215-12</u> <u>R A D I O D I F F U S I O N</u> (Matériel)			
ART.1.-Frais de bureau et fonctionnement	1 535	1 340	2 925
2.-Matériel technique	3 275	137	3 412
3.-Frais de transport et réparation véhicules	228	397	625
TOTAL DU CHAPITRE 215-12	5 088	1 874	6 962

NOMENCLATURE BUDGETAIRE	DOUZIEMES PROVISOIRES OUVERTS AU TITRE DU 1er TRIMESTRE 1970	CREDITS COMPLEMEN- TAIRES	NOUVELLES DOTATIONS
TITRE V			
INTERVENTIONS PUBLIQUES			
SECTION 501			
CONTRIBUTIONS FONDS DE CONCOURS REVERSEMENTS RISTOURNES			
CHAPITRE 501_01			
CONTRIBUTIONS AUX DEPENSES DES ORGA- NISMES INTERNATIONAUX ET DES SERVICES SEMI-PUBLICS			
ART. I.- Contributions aux dépenses du Personnel de l'Assistance Technique	II 940		II 940
2 Contrib. aux dépenses de l'ASECNA	16 573		16 573
3 Contrib. aux dépenses de fonctionnement des Ecoles Com. à plusieurs Etats	-		-
4 Contrib. aux dépenses de l'OCDN	17 000		17 000
5 Contrib. aux dépenses des Or- ganismes Internationaux	14 918		14 918
6 Contrib. aux dépenses de l'Office des Changes	-		-
7 Contrib. aux dépenses de la SO. DA. CI.	I 250		I 250
8 Contrib. aux dépenses de l'Hôpital de Cotonou (Tarif différentiel)	10 000		10 000
9 Versement au fonds de Garan- tie au Conseil de l'Entente	10 500		10 500
10 Contrib. aux dépenses de l'Of- fice National des Anciens Combattants	I 122		I 122
11 Contrib. aux dépenses du Cen- tre d'Enseignement Supér.	I 500		I 500
12 Contrib. aux dépenses de la SNAFOR	6 562		6 562
13 Contrib. aux dépenses de la SONAC	I 161		I 161
14 Contrib. aux dépenses de l'Of- fice du Baccalauréat	I 000		I 000
15 (nouveau) Participation aux dépenses de fonctionnement du Budget Annexe du Fonds Routier		2 000	2 000
TOTAL DU CHAPITRE 501_01	93 526	2 000	95 526

